Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B391-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B391

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2014 - Attribution de subventions à des associations

---

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :
DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA, Culture et Sports
Direction des Sports
BN

07_1_07

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : PRODAS 2014 – Attribution de subventions à des associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS), validé par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010, est un dispositif qui permet de développer l'initiation et la pratique sportive au sein des quartiers prioritaires des communes d'Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution de deux subventions à des associations pour un montant total de 11 000 Euros.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS.

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) est un dispositif qui a pour objet de favoriser une approche transversale entre les sports et la politique de la ville en coordonnant la mise en œuvre sur le terrain des différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports de la Communauté du Pays d'Aix. Cette action vise également à associer les directions des sports des villes d'Aix-en-Provence, de Pertuis et de Vitrolles, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces trois communes.

L'objectif principal consiste à allier sport de haut niveau et action sociale, en proposant notamment à la population jeune des actions ciblées et encadrées, afin de favoriser leur intégration sociale dans la cité.

PRODAS permet de soutenir chaque année des associations qui œuvrent dans le cadre de l'objectif énoncé ci-dessus. Ces associations, issues des quartiers ont un rôle socio-éducatif important, ce qui pose régulièrement des problèmes d'arbitrage au regard d'associations qui ne sont pas exclusivement sportives.

Le dispositif PRODAS permet donc à la Communauté du Pays d'Aix de subventionner 100% des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Concernant les modalités de paiement de la subvention, un acompte de 70% sera versé à l'association dès que la délibération sera exécutoire et le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin octobre d'un budget réalisé de la manifestation signé du président et du trésorier de l'association.

Il convient de noter que lorsque la subvention ou le cumul des subventions attribuées à une association est supérieur à 23.000 €, une convention entre l'association et la Communauté permettra de lui verser cette aide financière.

Il est donc proposé de valider aujourd'hui l'attribution d'une subvention à l'association AMC Boxing pour l'organisation d'animations de boxe en pieds d'immeuble et une subvention à l'Association des Cavaliers d'Aix Marseille pour des stages d'initiation à la pratique de l'équitation telles que décrits dans le tableau ci-joint pour un montant total de 11 000 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales;
VU la délibération cadre n°2010_A110 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_A140 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2014 relative à la modification des seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 11 septembre 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** deux subventions aux associations AMC Boxing et Association des Cavaliers d'Aix Marseille telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-joint pour un montant total de 11 000 Euros;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE QUE** les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

PROjet de Développement des Activités Sportives 2014 (PRODAS)

Commission Sports du 11/09/2014 - Bureau du 25/09/2014

GU 2014	Manifestation	Association	Date	Commune Association	Budget Global	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	Sub N-1	Convention	Commentaires
1402	Enseignement et perfectionnement aux disciplines Pieds/Poings	**AMC BOXING**	2014	AIX	5 000 €	5 000 €	**5 000 €**	Boxe	AIX	**3 400 €**	**Non**	**Plus de 20 animations seront dispensées au cours de l'année 2014 avec des actions en pieds d'immeuble et des actions au sein des centres sociaux**
1405	Initiation à la pratique de l'équitation	**Association des Cavaliers d'Aix Marseille**	2014	AIX	7 425 €	7 425 €	**6 000 €**	Equitation	AIX	**5 000 €**	**Non**	**Activité très demandée par les jeunes des centres sociaux. Stages d'initiation à la pratique de l'équitation . Groupe constitué de 10 à 15 enfants. Apprentissage et soin, respect de l'animal.**
TOTAL							**11 000 €**					

2014_B391

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2014 - Attribution de subventions à des associations

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

06 OCT. 2014